

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES.

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2020 – 14 h 00					
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée Voxdata Solutions inc. Partie intimée Salia Hema Partie intimée Adiaratou Coulibaly, Ah Fang Chaw Kang Yuen, Mounir Cherif-Ouazani et Salia Hema Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Dussault Lemay Beausnesne s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86905754439?pwd=eFpTWitaYzYzReGdWkzNFdz09 ID de réunion : 869 0575 4439 Code secret : 226561

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2020 – 14 h 00					
2020-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Myrtha Laesa Merlini Partie intimée Corporation RÉEE Global, Margaret Singh, Fadi Sahyoun et Myrtha Laesa Merlini Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86905754439?pwd=eFpTWitaRndQaEJzYzhReGdWkzNFdz09 ID de réunion : 869 0575 4439 Code secret : 226561

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2020-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Duclos assurances inc. et Ghislain Duclos Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, conditions à l'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86905754439?pwd=eFpTWitaYzYzReGdWKzNFdz09 ID de réunion : 869 0575 4439 Code secret : 226561

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2020 – 14 h 00					
2020-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Vallée Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de mesure de redressement	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86905754439?pwd=eFpTWitaYndQaEJzYzhReGdWkzNFdz09 ID de réunion : 869 0575 4439 Code secret : 226561

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 septembre 2020 – 9 h 30					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Riad Antoine Katach Halabi Partie requérante Dominic Lacroix et Micro-Prêts Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Sarah Desabrais	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/81681239786?pwd=bWM0b0d0rY3hnV3o0dnJwRmMrMC8ydz09 ID de réunion : 816 8123 9786 Code secret : 421372

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 septembre 2020 – 9 h 30					
2020-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse François Baillargeon-Bouchard et 9347-6760 Québec inc. Parties intimées Chambre de la sécurité financière Fédération des caisses Desjardins du Québec Parties intervenantes	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats, s.e.n.c.r.l. Me Julie Piché Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antionietta Melchiorre	Demande de suspension d'inscription, mesures de redressement, nomination d'un dirigeant responsable, interdiction d'opérations sur valeurs, mesure propre au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web .zoom.us/j/8511 5235101?pwd= MlV3R2w3VVF oNjhFMXZGbD A4Z2FaQT09 ID de réunion : 851 1523 5101 Code secret : 027593

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
16 septembre 2020 – 9 h 30					
2020-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse François Baillargeon-Bouchard et 9347-6760 Québec inc. Parties intimées Chambre de la sécurité financière Fédération des caisses Desjardins du Québec Parties intervenantes	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats, s.e.n.c.r.l. Me Julie Piché Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antionietta Melchiorre	Demande de suspension d'inscription, mesures de redressement, nomination d'un dirigeant responsable, interdiction d'opérations sur valeurs, mesure propre au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web .zoom.us/j/8898 9377148?pwd= V2RYK092Rm RiNVdJdlVMVl dMMFpDUT09 ID de réunion : 889 8937 7148 Code secret : 916617

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2020 – 14 h 00					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l LCM Avocats inc.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87156809269?pwd=NfVJVVZFN0dSdW10WFVRVDk3M1I5Zz09 ID de réunion : 871 5680 9269 Code secret : 305079

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (justice - Québec)	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond Présence physique et par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87156809269?pwd=NFVJVVFzN0dSdW10WFVRVDk3M1I5Zz09 ID de réunion : 871 5680 9269 Code secret : 305079

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (justice - Québec)	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond Présence physique et par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87156809269?pwd=NFVJVVFzN0dSdW10WFVRVDk3M1I5Zz09 ID de réunion : 871 5680 9269 Code secret : 305079

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (justice - Québec)	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond Présence physique et par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87156809269?pwd=NFVJVVFzN0dSdW10WFRVRDk3M1I5Zz09 ID de réunion : 871 5680 9269 Code secret : 305079

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (justice - Québec)	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond Présence physique et par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87156809269?pwd=NFVJVVFzN0dSdW10WFRVRDk3M1I5Zz09 ID de réunion : 871 5680 9269 Code secret : 305079

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2020 – 14 h 00					
2020-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Infinitem succession et patrimoine inc., Yannick Tarik Meddane et Vladislav Adoniev Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques Inc.	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/89548351201?pwd=R1NNZXduUHVhT3k0eU1XN1hMR0hxdz09 ID de réunion : 895 4835 1201 Mot de passe : 214149

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2020-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-France Caron et Hugues Destenay Parties intimées Michel Caron Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jean-François Goulet, avocat Fréchette avocats	Lise Girard	Demande de pénalités administratives	Audience pro forma Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/89548351201?pwd=R1NNZXduUHVhT3k0eU1XN1hMR0hxdz09 ID de réunion : 895 4835 1201 Mot de passe : 214149

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2020 – 14 h 00					
2018-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Ian Pierre Lajoie Partie intimée Dominic Longpré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services Légaux Farley Ltée.	Lise Girard	Demande de pénalités administratives et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/89548351201?pwd=R1NNZXduUHVhT3k0eU1XN1hMR0hxdz09 ID de réunion : 895 4835 1201 Mot de passe : 214149

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (justice - Québec)	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond Présence physique et par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87156809269?pwd=NFVJVVFzN0dSdW10WFRVRDk3M1I5Zz09 ID de réunion : 871 5680 9269 Code secret : 305079

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 septembre 2020 – 9 h 30					
2020-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Deshaies Partie intimée 9379-4899 Québec inc. Partie intimée Steeve Perreault Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats s.e.n.c.r.l Dupuis Paquin avocat & conseillers d'affaires inc.	Lise Girard Nicole Martineau	Entente Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85489172343?pwd=dFBuODFLelNI RVA0QkYxRS9xWnJSUT09 ID de réunion : 854 8917 2343 Code secret : 883383

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 septembre 2020 – 9 h 30					
2020-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Robillard et Les Assurances Robillard & Associés inc. Parties intimées Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc., Partie mise en cause Yves Morel et Marie-France Boucher Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cardinal Léonard Denis, Avocats Waite & Associés	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88086644655?pwd=NTM2d1o3YW52ZTE2S2hwYUx2MUdOdz09 ID de réunion : 880 8664 4655 Code secret : 619220

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (justice - Québec)	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond Présence physique et par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86371275153?pwd=WEtkeVFkY2NvZXl3TmVSMWRoYmllQT09 ID de réunion : 863 7127 5153 Code secret : 052761

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 septembre 2020 – 9 h 30					
2020-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany (Claude) Gagnon Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opération sur valeur et de mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/84980778736?pwd=OUQxdVl3aStalUEpKZm9VcUxRiczZz09 ID de réunion : 849 8077 8736 Code secret : 819982

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
1er octobre 2020 – 14 h 00					
2020-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse G. O. Great Offers Direct Ltd., Nuvoo inc., Martin LeBlanc et Johnny Martin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opération sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85069869802?pwd=djhiekYwOFlyUVgralJVUFZHZ0s0Zz09 ID de réunion : 850 6986 9802 Code secret : 232930
5 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
7 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
8 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
13 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
14 octobre 2020 – 9 h 30					
2020-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse MAX Assurance inc. et Aurelie Heurtebize Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers CRG Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience au fond

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
20 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
22 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
26 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
29 octobre 2020 – 14 h 00					
2020-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Groupe Laforce Capital inc. et Hubert Laforce Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats sencl	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, nomination d'un dirigeant responsable, conditions à l'inscription, suspension d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85313058124?pwd=aDNxeVZlMVhRGNGNkV0hrNkE2dTBvUT09 ID de réunion : 853 1305 8124 Code secret : 546539

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 novembre 2020 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Lise Girard Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Conférence préparatoire
10 novembre 2020 – 9 h 30					
2020-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany (Claude) Gagnon Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opération sur valeur et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
11 novembre 2020 – 9 h 30					
2020-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany (Claude) Gagnon Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opération sur valeur et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
3 décembre 2020 – 14 h 00					
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Beaudoin Partie intimée Louis-Philippe Bernier et Pierre- Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Danièle Roy et Associés	Lise Girard	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription	Audience pro forma

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
1er février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
2 février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
3 février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
4 février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
5 février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
11 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
12 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
14 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
17 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
19 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
20 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
25 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
26 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

N O DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
28 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

9 septembre 2020

2.1.2 Décisions

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2020-019

DÉCISION N° : 2020-019-001

DATE : 28 août 2020

**EN PRÉSENCE DE : M^e ELYSE TURGEON
M^e NICOLE MARTINEAU**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

OPÉRATION PHOENIX INC., personne morale légalement constituée et ayant son siège social au 1221, rue François-Normand, Lévis (Québec) G7A 4X6

et

JONATHAN FORTE, domicilié et résidant au [...], Québec (Québec) [...]

Parties intimées

et

BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée ayant une succursale située au 2828, boulevard Laurier, niveau 2, Québec (Québec) G1V 0B9

Partie mise en cause

DÉCISION *EX PARTE*

(Motifs à suivre)

2020-019-001

PAGE : 2

APERÇU

[1] Le 27 août 2020, dans le cadre d'une enquête en cours, l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») a déposé en urgence au Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») une demande d'audience *ex parte* afin d'obtenir des ordonnances de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de retrait d'annonces et de fermeture de pages sur Internet.

[2] L'Autorité est l'organisme responsable de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹. Elle exerce les fonctions qui y sont prévues, et ce, conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*².

[3] L'intimée Opération Phoenix inc. est une société constituée au Québec le 26 février 2020 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*³. Jonathan Forte est notamment l'unique administrateur de l'intimée Phoenix et en serait également le *CEO*. Il y a enquête de l'Autorité sur le placement de contrats d'investissement sans inscription et sans prospectus.

[4] La demande de l'Autorité a été présentée en vertu de l'article 115.1 de la LESF, qui prévoit que le Tribunal peut prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, dans un contexte d'urgence ou en vue d'éviter qu'un préjudice irréparable ne soit causé.

[5] L'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*⁴, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

[6] Une copie de la demande et de l'affidavit requis est jointe à la présente décision.

[7] Une audience *ex parte* s'est tenue le 28 août 2020 afin que l'Autorité puisse présenter au mérite cette demande.

[8] Lors de l'audience, un amendement à la demande de l'Autorité a été accordé afin d'ajouter Jonathan Forte à titre d'intimé et d'ajouter une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs à son égard.

[9] À la lumière des manquements apparents constatés par le Tribunal à la *Loi sur les valeurs mobilières* et compte tenu de la nécessité de rendre rapidement une décision dans le présent dossier afin de protéger l'intérêt public, le Tribunal prononce dans un premier temps le dispositif suivant et, par la suite, rendra les motifs détaillés à l'appui de la présente décision.

¹ RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »).

² RLRQ, c. E-6.1 (« LESF »).

³ RLRQ c. S-31.1.

⁴ RLRQ, c. E-6.1, r. 1.

2020-019-001

PAGE : 3

DISPOSITIF

CONSIDÉRANT que la preuve présentée par l'Autorité démontre que la présente décision doit être rendue dans un contexte d'urgence et en vue d'éviter qu'un préjudice irréparable ne soit causé et justifie une intervention immédiate sans audition préalable des intimés afin de protéger l'intérêt public, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93, 94, 97 al. 2 (7^o), 115.1 et 115.15.3 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et des articles 249 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers;

INTERDIT à Opération Phoenix inc. et à Jonathan Forte d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur toute valeur mobilière visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

ORDONNE à Opération Phoenix inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession, y compris toute cryptomonnaie.

ORDONNE à Opération Phoenix inc. de ne pas retirer, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens des mains d'une personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle, dont notamment, mais non limitativement, auprès de la mise en cause Banque de Montréal, ayant une succursale située 2828, boulevard Laurier, niveau 2, Québec (Québec), G1V 0B9, dans les comptes portant les numéros [...]455 et [...]403;

ORDONNE à la mise en cause Banque de Montréal, ayant une succursale située au 2828, boulevard Laurier, niveau 2, Québec (Québec), G1V 0B9 de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Opération Phoenix inc., notamment, mais non limitativement, dans les comptes portant les numéros [...]455 et [...]403;

ORDONNE à Opération Phoenix inc. de retirer, à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours de la présente décision, toute annonce, publicité ou autre publication de même nature publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par Internet ou autrement, notamment sur Facebook, le forum BeerMoney, le forum BitCoin Talk, son compte Twitter intitulé « op.farm », le groupe Telegram intitulé « Operation Phoenix (op.farm) », le groupe Discord intitulé « Operation Phoenix (Op.farm) » et le site Web op.farm en lien avec les activités en valeurs mobilières d'Opération Phoenix inc.;

2020-019-001

PAGE : 4

DÉCLARE que, compte tenu du risque pour le public et de l'urgence de la situation, la présente décision entre en vigueur, sans audition préalable, sous réserve de donner aux parties l'occasion de déposer au Tribunal un avis de contestation dans un délai de 15 jours;

ORDONNE à l'Autorité des marchés financiers de notifier la présente décision aux parties.

En vertu du troisième alinéa de l'article 115.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, les parties disposent d'un délai de 15 jours pour déposer au Tribunal un avis de contestation de la présente décision, afin qu'une nouvelle audience puisse être tenue en leur présence. Un formulaire à cet effet est disponible sur le site Internet du Tribunal.

Toute partie a le droit de se faire représenter par avocat. Toutefois, les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat devant le Tribunal.

Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur le 28 août 2020 et le resteront pour une période de 12 mois se terminant le 27 août 2021 à moins qu'elles ne soient modifiées ou révoquées avant l'échéance de ce terme.

Les autres conclusions de la présente décision entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et le resteront jusqu'à ce qu'elles soient abrogées ou modifiées.

M^e Elyse Turgeon, juge administratif

M^e Nicole Martineau, juge administratif

M^e François Lavigne-Massicotte
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 28 août 2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° 2020-019

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
personne morale légalement constituée ayant
une place d'affaire au 800, rue du Square
Victoria, 22^e étage, Montréal (Québec) H4Z 1G3

Partie demanderesse

c.

OPÉRATION PHOENIX INC., personne morale
légalement constituée et ayant son siège social
au 1221, rue François-Normand, Lévis (Québec)
G7A 4X6

Partie intimée

et

BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale
légalement constituée ayant une succursale
située au 2828, boulevard Laurier, niveau 2,
Québec (Québec) G1V 0B9

Mise en cause

Demande de l'Autorité des marchés financiers afin d'obtenir l'émission
d'ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'ordonnances de blocage
et de mesures propres à assurer le respect de la loi en vertu des articles 93 et 94
de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ c. E-6.1 et des articles 249
et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ c. V-1.1

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
SOUMET RESPECTUEUSEMENT AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS
FINANCIERS CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. L'intimée Opération Phoenix inc. (ci-après « **Phoenix** ») fait l'objet d'une enquête de la Demanderesse, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « **Autorité** »).

2020-019-001

PAGE : 2

2. La preuve obtenue à ce jour dans le cadre de cette enquête, laquelle n'est présentement qu'à un stade préliminaire, démontre que l'intimée Phoenix a sollicité, et continue de solliciter, des investisseurs afin de les inciter à conclure des contrats d'investissement, et ce, apparemment en contravention aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (ci-après la « LVM »).
3. Ces contrats d'investissement consisteraient en l'achat d' « unités de computation » appelées « C-Units ». Celles-ci sont offertes par l'intimée Phoenix dans le cadre de forfaits (ou « plans ») de durées qui varient entre un (1) mois et trois (3) ans, lesquels coûtent chacun entre 12 \$US et 375 \$US.
4. Des forfaits d'une durée de quatre (4) ans ont également été offerts. Ceux-ci coûtaient 475 \$US.
5. Il est loisible aux investisseurs de se procurer en même temps un ou plusieurs de ces forfaits, et ainsi d'obtenir en contrepartie une ou plusieurs C-Units.
6. Les C-Units permettent aux investisseurs d'assigner de la puissance de hachage de l'intimée Phoenix au minage de cryptomonnaies, selon les représentations de cette dernière.
7. Le choix des cryptomonnaies minées par l'intimée Phoenix pour le compte des investisseurs peut se faire automatiquement par l'intimée Phoenix, suivant une stratégie de minage qu'elle a établie et censée permettre de sélectionner continuellement la cryptomonnaie « la plus profitable » à miner.
8. Les investisseurs ont également l'option de choisir eux-mêmes les cryptomonnaies qu'ils désirent voir l'intimée Phoenix miner pour eux, et ce, à partir d'une sélection préétablie par cette dernière. Néanmoins, dans ce cas également, les investisseurs n'ont aucun contrôle sur la marche de l'affaire et dépendent entièrement du labeur de l'intimée Phoenix pour mener l'affaire à bien.
9. L'intimée Phoenix amène les investisseurs à croire qu'ils peuvent tirer des revenus par C-Unit, et ainsi, ultimement, toucher des profits. En date du 27 juillet 2020, ces revenus étaient de 0,93\$US par jour, par C-Unit, selon les représentations de l'intimée Phoenix.
10. Fait inquiétant, la preuve obtenue révèle l'existence d'un engouement chez certains membres du public à se procurer des titres de l'intimée Phoenix, notamment sur divers médias sociaux.
11. À ce stade, l'enquête semble révéler qu'au moins cinquante-huit (58) investisseurs pourraient avoir investi dans l'affaire proposée par l'intimée Phoenix. Ceux-ci pourraient avoir procédé à l'achat de C-Units à plus de soixante-huit (68) reprises. De même, plus de 363,90 C-Units pourraient avoir été achetés.
12. Les montants investis à ce jour par dix (10) de ces investisseurs pourraient atteindre un montant total de plus de 2 286,00 \$US. Toutefois, le volume des investissements effectués est largement inconnu à ce stade de l'enquête. Ainsi, des montants bien plus importants pourraient avoir été investis.

2

2020-019-001

PAGE : 3

13. En conséquence, et pour les motifs énoncés plus amplement ci-après, l'Autorité demande, dans l'intérêt public, au Tribunal administratif des marchés financiers (ci-après le « Tribunal ») de bien vouloir prononcer à l'encontre de l'intimée Phoenix :
- Une ordonnance interdisant toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs;
 - Une ordonnance prévoyant un blocage général à l'encontre de l'intimée Phoenix;
 - Des ordonnances prévoyant un blocage visant notamment les comptes bancaires désignés dans les conclusions de la présente; et
 - D'autres ordonnances demandées dans l'intérêt public.

II. LES PARTIES

A) La demanderesse

14. L'Autorité est l'organisme responsable de l'application, notamment, de la LVM et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ c. E-6.1 (ci-après la « LESF »).

B) L'intimée - Opération Phoenix inc.

15. L'intimée Phoenix est une société constituée au Québec le 26 février 2020 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ c. S-31.1, tel qu'il appert de l'état des renseignements d'une personne morale au registre des entreprises du Québec (ci-après le « REQ ») pour « Opération Phoenix inc. », pièce D-1.
16. Selon les informations inscrites au REQ, pièce D-1, le siège social de l'intimée Phoenix est situé au 1221, rue François-Normand, Lévis (Québec), G7A 4X6.
17. Selon les informations inscrites au REQ, pièce D-1, l'intimée Phoenix exerce les activités de « services d'informatique ».
18. Selon les informations inscrites au REQ, pièce D-1, la société 9414-3245 Québec inc. est une actionnaire majoritaire – et la seule actionnaire déclarée – de l'intimée Phoenix.
19. Tel qu'il le sera plus amplement discuté ci-après, l'intimée Phoenix est très présente sur diverses plateformes virtuelles, incluant des médias sociaux.
20. Notamment, un groupe au nom de l'intimée Phoenix a été créé sur l'application Telegram, le 6 mai 2020, tel qu'il appert d'une copie de la page Telegram du groupe de l'intimée Phoenix effectuée le 12 août 2020, pièce D-2.
21. L'intimée Phoenix n'est pas inscrite à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique concernant l'intimée Phoenix, pièce D-3.

3

2020-019-001

PAGE : 4

22. L'intimée Phoenix n'a pas non plus déposé de déclaration de placement avec dispense, de prospectus, bénéficié d'un visa de prospectus ou bénéficié d'une dispense d'effectuer un tel dépôt, et ce, depuis au moins le 1^{er} janvier 2013, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de prospectus concernant l'intimée Phoenix, pièce D-4.
23. L'intimée Phoenix est liée à M. Jonathan Forte (ci-après « Jonathan F. »), un individu dont la dernière adresse connue est dans la ville de Québec (Québec).
24. En fait, selon les informations inscrites au REQ, Jonathan F. est l'unique administrateur de l'intimée Phoenix, pièce D-1.
25. Jonathan F. serait également le CEO de l'intimée Phoenix depuis le 21 mars 2020, tel qu'il appert d'une copie de la page Facebook de Jonathan F. effectuée le 28 juillet 2020, pièce D-5.
26. Jonathan F. est le deuxième actionnaire déclaré au REQ de la société 9414-3245 Québec inc. Par ailleurs, le premier actionnaire déclaré au REQ de cette société est « Fiducie familiale Forte », tel qu'il appert de l'état des renseignements d'une personne morale au REQ pour « 9414-3245 Québec inc. », pièce D-6.
27. De plus, Jonathan F. serait un administrateur et un propriétaire du groupe Telegram de l'intimée Phoenix, tel qu'il appert de copies de la page Telegram de l'intimée Phoenix effectuées respectivement les 28 juillet 2020, 5 août 2020 et 7 août 2020, en liasse, pièce D-7.
28. Il est d'ailleurs possible de voir ce qui semble être la photo de Jonathan F. sur la page Telegram de l'intimée Phoenix, tel qu'il appert d'une photo de l'intimée Jonathan F. se trouvant sur la page Telegram de l'intimée Phoenix en date du 28 juillet 2020, pièce D-8.
29. Depuis le 12 mars 2019, Jonathan F. est sous le coup d'une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs prononcée par le Tribunal, tel qu'il appert de la décision n° 2019-004-001 du Tribunal, pièce D-9.
30. Dans cette décision, qui n'a jamais été contestée, le Tribunal a conclu que notamment Jonathan F. s'était livré à des activités de courtage et de placement constituant des manquements apparents graves, notamment aux articles 11 et 148 de la LVM, pièce D-9.
31. Plus particulièrement, ces manquements apparents auraient été commis en offrant à des membres du public de conclure des contrats d'investissement reliés aux diverses activités de la société Laboratoire Blockchain inc., dont le minage de cryptomonnaies, pièce D-9.
32. Jonathan F. n'est pas inscrit à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique concernant Jonathan F., pièce D-10.

2020-019-001

PAGE : 5

33. Jonathan F. n'a pas non plus déposé de déclaration de placement avec dispense, de prospectus, bénéficié d'un visa de prospectus ou bénéficié d'une dispense d'effectuer un tel dépôt, et ce, depuis au moins le 1^{er} janvier 2013, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de prospectus concernant Jonathan F., pièce D-11.

III. LES FAITS À L'ORIGINE DE LA DEMANDE

34. La preuve obtenue à ce stade préliminaire de l'enquête démontre que l'intimée Phoenix a sollicité, et continue de solliciter, des investisseurs afin de les inciter à conclure des contrats d'investissement.
35. Cette preuve démontre également que l'intimée Phoenix semble avoir exercé, et semble toujours exercer, l'activité de courtier en valeurs, et ce, sans être inscrits à ce titre auprès de l'Autorité.
36. De même, l'enquête semble révéler qu'au moins cinquante-huit (58) investisseurs pourraient avoir investi des sommes auprès de l'intimée Phoenix. Il semble que ceux-ci auraient investi en achetant des C-Units à au moins soixante-huit (68) reprises.
37. De ces investisseurs, quarante (40) ont été identifiés sur le groupe Telegram de l'intimée Phoenix, un (1) a été identifié sur le groupe Discord de l'intimée Phoenix, treize (13) ont été identifiés sur le forum BeerMoney, et quatre (4) ont été identifiés sur d'autres plateformes.
38. De plus, de ces investisseurs, deux (2) ont été identifiés sur plus d'une plateforme. En effet, l'investisseur utilisant le pseudonyme « lisboakid » a été identifié sur les plateformes Telegram et Foxyrating, tandis qu'un même investisseur utilisant les pseudonymes « maumau3333331 » et « RENNE RAY MAURILLO » a été identifié sur les plateformes Telegram et BeerMoney.
39. Les montants investis à ce jour par dix (10) de ces investisseurs pourraient atteindre un montant total de plus de 2 286,00 \$US. Un (1) de ces huit (8) investisseurs aurait investi à lui seul 1 600 \$. Toutefois, le volume des investissements effectués est largement inconnu à ce stade de l'enquête. Ainsi, des montants bien plus importants pourraient avoir été investis.

A) Sollicitation et présence en ligne

40. L'enquête révèle que l'intimée Phoenix a une importante présence en ligne, et sollicite les investisseurs par le biais de plusieurs plateformes virtuelles, dont des médias sociaux.
41. D'ailleurs, la preuve obtenue par les enquêteurs sur ces plateformes permet de constater que les titres offerts par l'intimée Phoenix sont des contrats d'investissement.
42. Par ailleurs, la preuve obtenue par les enquêteurs de l'Autorité sur ces plateformes semble révéler le nombre précité d'investisseurs qui auraient investi des sommes auprès de l'intimée Phoenix.

5

2020-019-001

PAGE : 6

1. Site web de l'intimée Phoenix

43. L'intimée Phoenix possède un site web, à l'adresse op.farm, lequel est accessible au public en date de la présente Demande.
44. La plupart du contenu du site web de l'intimée Phoenix est disponible en français et en anglais.
45. Par le biais de ce site web, l'intimée Phoenix sollicite des investisseurs.
46. En fait, sur ce site web, l'intimée Phoenix offre notamment un service de minage infonuagique. Ce service permet aux investisseurs de se procurer des C-Units, en achetant divers forfaits (ou « plans ») pour des durées qui varient entre un (1) mois et trois (3) ans, lesquels coûtent chacun entre 12 \$US et 375 \$US.
47. Des forfaits d'une durée de quatre (4) ans ont également été offerts. Ceux-ci coûtaient 475 \$US.
48. Certains de ces forfaits sont présentement « épuisé[s] », car en rupture de stock, mais « bientôt disponible[s] », selon les représentations faites par l'intimée Phoenix.
49. Ces C-Units permettraient aux investisseurs notamment d'assigner de la puissance de hachage de l'intimée Phoenix au minage de cryptomonnaies.
50. Le choix des cryptomonnaies minées par l'intimée Phoenix pour le compte des investisseurs peut se faire automatiquement par l'intimée Phoenix, suivant une stratégie de minage qu'elle a établie et censée permettre de sélectionner continuellement la cryptomonnaie « la plus profitable » à miner.
51. Les investisseurs ont également l'option de choisir eux-mêmes les cryptomonnaies qu'ils désirent voir l'intimée Phoenix miner pour eux, et ce, à partir d'une sélection préétablie par cette dernière. Néanmoins, dans ce cas également, les investisseurs n'ont aucun contrôle sur la marche de l'affaire et dépendent entièrement du labeur de l'intimée Phoenix et de ses représentants pour mener l'affaire à bien.
52. Notamment, en date du 30 juillet 2020, sur la page d'accueil de son site web, l'intimée Phoenix faisait les représentations suivantes :
 - L'intimée Phoenix annonce être notamment « un opérateur de serveurs spécialisé dans le calcul informatique en nuage [« *cloud mining* », dans la version anglaise] et la colocalisation pour ses clients du monde entier »;
 - L'intimée Phoenix déclare offrir trois principaux services, soit (1) le « *cloud mining* – toujours miner la crypto-monnaie la plus profitable », (2) la « colocation pour rig – un environnement conçu pour l'hébergement de cartes graphiques » et (3) le « *folding@home* – aidez les chercheurs à trouver des remèdes et recevez des crédits ».

6

2020-019-001

PAGE : 7

53. Dans la section en lien avec le service de *cloud mining*, dans la sous-section « accueil », et sous la rubrique « pourquoi miner avec nous? », l'intimée Phoenix fait les représentations suivantes :
- La stratégie de minage permet de miner « à tout moment la crypto-monnaie la plus rentable ou celle de votre choix »;
 - « Nous développons nos fermes de minage depuis 7 ans »;
 - « Nous ajoutons de nouvelles crypto-monnaies à toutes les semaines »;
 - L'affaire proposée permettrait le minage « de nouvelles crypto-monnaies avant qu'elles ne soient disponibles sur les bourses », et de profiter de nouvelles opportunités « avant tout le monde »;
 - Par le biais d'un graphique, il est illustré que la stratégie de minage de cryptomonnaies adoptée par l'intimée Phoenix est plus efficace que celle des compétiteurs.
54. Dans la section en lien avec le service de *cloud mining*, dans la sous-section « accueil », et sous la rubrique « stratégie de minage », l'intimée Phoenix fait les représentations suivantes :
- « L'utilisation de notre stratégie de minage vous permet d'accumuler plus de valeur. Vous pourrez ensuite l'utiliser pour l'échanger contre la crypto-monnaie de votre choix »;
 - « Notre algorithme suit le hash rate des réseaux et la valeur des crypto-monnaies en temps réel afin de détecter les opportunités de minage ».
55. Dans la section en lien avec le service de *cloud mining*, dans la sous-section « accueil », et sous la rubrique « toujours plus de crypto-monnaies », l'intimée Phoenix fait les représentations suivantes :
- « Afin de garder vos contrats de minage efficaces, nous nous chargeons de mettre à jour les crypto-monnaies, algorithmes et logiciels supportés par vos C-Units (unités de computation) »;
 - Ainsi, l'intimée Phoenix rendrait possible d'augmenter « le hash rate (vitesse de calcul) de vos C-Units (unités de computation) », de « supporter de nouvelles crypto-monnaies » et enfin, de « créer des opportunités de minage ».
56. Dans la section en lien avec le service de *cloud mining*, dans la sous-section « accueil », et sous la rubrique « revenu transparent », l'intimée Phoenix fait les représentations suivantes :

2020-019-001

PAGE : 8

- « À partir du Tableau de bord, vous pourrez : suivre vos revenus, suivre votre hash rate, activer la stratégie de minage, configurer vos adresses de portefeuilles, sélectionner la crypto-monnaie à miner [et] sélectionner le pool de minage à utiliser ».
57. Dans la section en lien avec le service de *cloud mining*, dans la sous-section « accueil », et sous la rubrique « prêt à marquer », l'intimée Phoenix fait les représentations suivantes :
- « Minez de nouvelles crypto-monnaies avant qu'elles ne soient disponibles sur les bourses et minez les forks avant tout le monde »;
 - « Lorsqu'une nouvelle crypto-monnaie est lancée, il est souvent impossible de l'acheter car elle n'est pas disponible sur un échange boursier. La seule façon de l'obtenir en premier est de la miner! ».
58. Dans la section en lien avec le service de *cloud mining*, dans la sous-section « plan », et sous la rubrique « choisir un plan », l'intimée Phoenix fait les représentations suivantes :
- « Vos contrats de minage ne sont pas liés à une crypto-monnaie. Lorsque vous achetez un plan, vous obtenez des C-Units (unités de computations) que vous pouvez affecter à la crypto-monnaie, l'adresse et le pool de votre choix et ce, en tout temps »;
 - Quatre plans sont offerts : (1) un plan d'un mois, (2) un plan d'un an, (3) un plan de deux ans et (4) un plan de quatre ans, pour des coûts respectifs de 12 \$US, 140 \$US, 260 \$US et 475 \$US.
59. Dans la section en lien avec le service de *cloud mining*, dans la sous-section « fonctionnalités », l'intimée Phoenix fait les représentations suivantes :
- « *The [automatic mining] strategy allows you to always mine #1 without having to make manual switches* »;
 - L'intimée Phoenix présente également trois (3) niveaux de compte client : « *trial* », « *normal* » et « *pro* ». Pour atteindre le niveau « *trial* », l'achat d'un (1) C-Unit est requis dans le cadre d'un forfait d'un (1) mois. Pour atteindre le niveau « *normal* », l'achat d'un (1) C-Unit dans le cadre d'un forfait d'un (1) an est requis. Pour atteindre le niveau « *pro* », l'achat de quinze (15) C-Units dans le cadre d'un contrat d'un (1) an, de sept (7) C-Units dans le cadre d'un contrat de deux (2) ans, ou de trois (3) C-Units dans le cadre d'un contrat de quatre (4) est requis.
60. Dans la section en lien avec le service de *cloud mining*, dans la sous-section « rentabilité », l'intimée Phoenix fait les représentations suivantes :

2020-019-001

PAGE : 9

- « *Based on recent days, we can estimate the income of 1 C-Unit at USA \$0.93 per day* »;
- « *We use a strategy to help detect the best mining opportunities* »;
- « *This strategy follows the following factors in real time: [1] value of cryptocurrencies [2] network hash rate* ».

61. Dans la section en lien avec le service de *cloud mining*, dans la sous-section « Foire aux questions », sous la rubrique « what is mining strategy? », l'intimée Phoenix fait les représentations suivantes :

- « *The automatic mining strategy allows you to always mine the profitable coin without having you to make manual switches.* »;
- « *A purchased contract is mandate to start mining. A contract can be purchased via PayPal, BTC and Credit Card* »;

le tout tel qu'il appert d'une extraction du site web de l'intimée Phoenix effectuée en date du 30 juillet 2020, pièce D-12.

62. Le site web de l'intimée Phoenix est toujours accessible en date des présentes.
63. Toutefois, en date du 12 août 2020, le prix de certains des forfaits (ou « plans ») offerts par l'intimée Phoenix avait légèrement changé par rapport à ce qui était indiqué sur le site web en date du 30 juillet 2020, tel qu'il appert d'une copie d'une page du site web de l'intimée Phoenix montrant les forfaits offerts, effectuée le 12 août 2020, pièce D-13.

2. Page Facebook de l'intimée Phoenix

64. L'intimée Phoenix possède aussi une page Facebook.
65. À ce jour, celle-ci a recueilli plus de 1 487 mentions « j'aime », et est suivie par 1 493 personnes, tel qu'il appert d'une copie de la page Facebook de l'intimée Phoenix, effectuée en date du 28 juillet 2020, pièce D-14.
66. Par le biais de cette page Facebook, l'intimée Phoenix sollicite des investisseurs.
67. Notamment, dans un texte qui a été publié sur cette page en date du 25 mars 2020, pièce D-14, l'intimée Phoenix affirme :
- « *Our mining solution adapts to your needs and to a market that is constantly changing. Your mining contracts are not linked only one cryptocurrency. You receive C-Units (computation units) that you can assign to the cryptocurrency, the address and the pool of your choice at any time* »;

2020-019-001

PAGE : 10

- « *Operation Phoenix takes care of updating the cryptocurrencies, algorithms and software that your C-Units support* »; et
- « *Start mining today [...]* ».

68. La page Facebook de l'intimée Phoenix contient également un lien vers son site web.

3. Groupe Telegram de l'intimée Phoenix

69. L'intimée Phoenix, par l'entremise de Jonathan F., a également créé un groupe Telegram intitulé « Operation Phoenix (Op.farm) », le 6 mai 2020, tel qu'il appert de la pièce D-15.
70. Tel que mentionné, Jonathan F. serait aussi un administrateur et un propriétaire du groupe Telegram de l'intimée Phoenix, pièce D-7.
71. Une personne utilisant les pseudonymes « K C » et « chintu83 » (ci-après « KC ») aurait également été un administrateur du groupe Telegram de l'intimée Phoenix, tel qu'il appert de copies de la page du groupe Telegram de l'intimée Phoenix qui montrent que KC en est un administrateur, *en liasse*, pièce D-16.
72. En date du 28 juillet 2020, 819 membres s'étaient joints à ce groupe, tel qu'il appert de la copie d'un extrait de discussion sur le groupe Telegram de l'intimée Phoenix, effectuée le 28 juillet 2020, pièce D-17.
73. Du 6 mai 2020 au 28 juillet 2020, approximativement 13 000 messages ont été échangés sur ce groupe, tel qu'il appert d'une exportation des messages échangés sur le groupe Telegram de l'intimée Phoenix, effectuée le 28 juillet 2020, pièce D-18.
74. Par le biais de ce groupe Telegram, l'intimée Phoenix sollicite des investisseurs.
75. Les membres du public qui consultent ce groupe Telegram sont dirigés vers Jonathan F. s'ils sont intéressés à acheter des forfaits (ou « plans ») de l'intimée Phoenix ou à se procurer des C-Units, tel qu'il appert notamment d'un message de l'utilisateur Cryptobomb sur Telegram en date du 7 mai 2020, d'un message de l'administrateur Rahul Krishna sur Telegram en date du 8 mai 2020 et d'un message de l'administrateur K C sur Telegram en date du 2 juillet 2020, *en liasse*, pièce D-19.
76. D'ailleurs, dans ce groupe, Jonathan F. fait diverses représentations aux membres du public.
77. Notamment, il indique que les bureaux de « OP.Farm » sont situés dans la ville de Québec, tel qu'il appert d'un message de Jonathan F. sur Telegram, en date du 27 mai 2020, pièce D-20.

10

2020-019-001

PAGE : 11

78. Également, en lien avec le type d'investissement proposé par l'intimée Phoenix, Jonathan F. indique :

- Que les activités de minage de cryptomonnaies de l'intimée Phoenix « *lets you accumulate more value* »;
- Qu'il vaut mieux acheter des C-Units plutôt que de l'équipement de minage de cryptomonnaies, car le retour sur investissement dans ce dernier cas est très long;
- Que la stratégie de minage automatique proposée par l'intimée Phoenix permet de « *always mine #1 without having to make manual switches* »;
- Qu'il ne propose pas de plan de trois (3) ou six (6) mois pour le moment, mais qu'il étudie la possibilité d'en offrir éventuellement;

tel qu'il appert de messages écrits par Jonathan F. sur le groupe Telegram de l'intimée Phoenix entre le 8 mai 2020 et le 14 juin 2020, pièce D-21.

79. De plus, sur ce groupe, l'intimée Phoenix, cette fois par l'entremise de KC, a aussi fait des représentations, selon lesquelles :

- « OPFarm » offre la location de « hashrates » pour permettre aux clients de miner des Altcoins en fonction de leur choix de « pool »;
- La procédure pour commencer à miner avec l'intimée Phoenix est la suivante :

« 1. Once you login, copy your ETH address from Via BTC Assets (ETH and ETC will have same wallet address)

2. Copy the wallet address in Op Farm Wallets

3. Choose ETH/ETC and pool as Via BTC

4. Go to Via BTC > Pools > ETH / ETC and you will see your mining results there » [13276-0170]

tel qu'il appert de messages de KC sur le groupe Telegram de l'intimée Phoenix, en date du 6 juin 2020 et du 18 juin 2020, en liasse, pièce D-22.

80. Le groupe Telegram de l'intimée Phoenix est fréquenté par des résidents du Québec. Le 16 juillet 2020, une personne utilisant le pseudonyme « Guillaume » (ci-après « Guillaume ») y a indiqué « je suis québécois! », tel qu'il appert d'un message de Guillaume sur Telegram, en date du 16 juillet 2020, pièce D-23.

81. En outre, l'enquête a permis de révéler qu'il semble qu'au moins quarante (40) investisseurs qui utilisent la plateforme Telegram auraient investi de l'affaire proposée par l'intimée Phoenix.

11

2020-019-001

PAGE : 12

82. Le tableau suivant est un sommaire des investissements effectués par ces investisseurs, tel qu'ils ont été déclarés par ceux-ci :

Pseudonyme/Nom	C-Units	Montant	Mode de paiement	Durée du plan	Date de la déclaration de l'investisseur
A W	3	N/D	N/D	N/D	2020-06-05
alano83	8	N/D	N/D	N/D	2020-07-14
Andrea Benedetti	1	N/D	N/D	N/D	2020-05-09
Andrea Benedetti	4	N/D	paypal	1 an	2020-06-22
Anita Dela Cruz	1	N/D	N/D	1 an	2020-07-01
Arno	110	N/D	N/D	N/D	2020-07-07
Aymen	1	N/D	N/D	1 an	2020-06-14
Cheryl Señoron	1	N/D	N/D	1 mois	2020-05-21
Christian	3	N/D	N/D	N/D	2020-07-14
Cryptobomb (erikauyongchang)	2	N/D	N/D	1 mois	2020-05-08
Cryptobomb (erikauyongchang)	10	N/D	N/D	1 mois	2020-05-16
Disilluso	N/D	N/D	N/D	N/D	2020-05-14
Edward Ocampo	4	N/D	N/D	N/D	2020-05-20
Fabio	1	126,00 \$	BTC	N/D	2020-07-07
flaviano	1	N/D	paypal	N/D	2020-05-26
Forsage Overflow	7	N/D	paypal	N/D	2020-05-27
Genesis (NEW)	1	N/D	paypal	N/D	2020-06-22
George McFly	1	N/D	N/D	N/D	2020-05-07
George McFly	10	N/D	BTC	N/D	2020-07-07
Ghedin Julien	7	N/D	N/D	1 an	2020-06-15
Jaroslav Heza	1	N/D	N/D	N/D	2020-07-18
Jeorge	2	N/D	N/D	N/D	2020-05-14
Joel	2	N/D	N/D	N/D	2020-05-24
John Christopher	1	N/D	N/D	N/D	2020-05-27
Jojo Fernandez	2	N/D	N/D	1 an	2020-06-16
K C	15	N/D	N/D	N/D	2020-06-26
KaRLoS	5	N/D	N/D	N/D	2020-05-27
Lord Vltor	1	N/D	N/D	N/D	2020-07-09
Matteo Seccaroni	1	N/D	N/D	N/D	2020-05-20
Mean Machine	3	N/D	N/D	N/D	2020-05-15
Mean Machine	5	N/D	N/D	N/D	2020-06-02
Mean Machine	10	N/D	N/D	N/D	2020-06-02
Michele Palamidessi	1	N/D	N/D	N/D	2020-06-09
Mourad @GoalTimeN	1	12,00 \$	N/D	1 mois	2020-05-26

12

2020-019-001

PAGE : 13

Myk Van Nytskyy	2	N/D	N/D	N/D	2020-06-06
NaveenG//QuiXMoving India	1	N/D	N/D	N/D	2020-06-06
nerocupox27x	2	N/D	paypal	N/D	2020-06-24
Peter Lastlee Baslot	1	N/D	N/D	N/D	2020-05-23
Rahul Krishna	2	N/D	N/D	N/D	2020-05-11
ranieri	8	N/D	N/D	N/D	2020-07-18
Sinik1	25	N/D	N/D	N/D	2020-05-16
Tommot	2	N/D	N/D	N/D	2020-05-13
uditha nanayakkara	1	12,00 \$	N/D	1 mois	2020-05-26
uditha nanayakkara	1	N/D	N/D	N/D	2020-06-08
Gabriele Gugliuzzo	N/D	N/D	N/D	N/D	2020-05-08
maumau3333331 / RENNE RAY MAURILLO	1	N/D	N/D	N/D	2020-05-08
Lisboakid .	13	1 600,00 \$	N/D	N/D	2020-07-07

le tout tel qu'il appert de messages d'investisseurs potentiels apparaissant sur Telegram par lesquels ils déclarent avoir investi, *en liasse*, pièce D-24.

4. Groupe Discord de l'intimée Phoenix

83. L'intimée Phoenix a également créé un groupe Discord intitulé « Operation Phoenix (Op.farm) » le 21 juillet 2020, tel qu'il appert d'une vidéo qui montre la page du groupe Discord de l'intimée Phoenix, en date du 4 août 2020, pièce D-25 (00m02).
84. Une personne utilisant le pseudonyme « Jonathan | OP Farm » et une personne utilisant le pseudonyme « Tyorvn » (ci-après « Tyorvn ») sont des administrateurs de ce groupe, pièce D-25 (17m52 et 18m24).
85. En date du 12 août 2020, 113 membres avaient joint ce groupe, tel qu'il appert d'une copie d'une capture d'écran d'une invitation Discord au groupe de l'intimée Phoenix, pièce D-26.
86. Par le biais de ce groupe Discord, l'intimée Phoenix sollicite des investisseurs.
87. Le 22 juillet 2020, Tyorvn annonce aux membres du groupe que des « C-Units », dans le cadre de forfaits (ou « plans ») de deux (2) et quatre (4) ans, sont alors en vente, pièce D-25 (01m59).
88. La même date, Tyorvn ajoute également qu'une annonce sera faite lorsqu'un nouveau forfait (ou « plan ») sera offert, pièce D-25 (01m59).
89. Toujours la même date, Tyorvn demande aux membres du groupe de se référer seulement à lui, ou à « Jonathan | OP Farm » dans l'optique où ils avaient des questions, pièce D-25 (03m47).

13

2020-019-001

PAGE : 14

90. Le 25 juillet 2020, Tyorvn indique notamment ce qui suit :
- « *We are a Canadian company that provides an innovative and eco friendly mining service* » (01m18)
 - « *Our goal is to offer users a true transparent remote mining experience in a simple, safe, effective and profitable way* » (01m18)
- tel qu'il appert de la pièce D-25.
91. Le même jour, Tyorvn communique aussi, pour le bénéfice des membres du groupe, les coordonnées de l'intimée Phoenix, lesquelles correspondent à celles indiquées au REQ pour l'intimée Phoenix, pièce D-25.
92. Le 29 juillet 2020, Tyorvn indique que « *everything is sold out* », et qu'il y a « *so many customers* », et enfin que « *we will have min 1 year plan which will be available soon* », pièce D-25 (00m53).
93. Le même jour, Tyorvn annonce que de nouveaux forfaits (ou « plans ») seront offerts à partir de la semaine suivante. Tyorvn précise ainsi les paramètres de ces forfaits (ou « plans ») :
- « It will consist of :*
- 1y plan will be limited to 15 CU per person [...]. New price will be \$165 each CU*
- 2y plan will not change*
- 3y plan will be at \$375 each CU*
- 4y plan will be removed »*
- tel qu'il appert de la pièce D-25 (02m50).
94. Le 3 août 2020, Tyorvn annonce que de nouveaux forfaits (ou « plans ») seront offerts dans un délai de 48 heures, et conseille de ne pas manquer cette offre, pièce D-25 (03m14).
95. La même journée, Tyorvn indique qu'avec un (1) C-Unit, il a reçu un rendement d'environ 0.1 Ethereum Classique (ETC)¹ à l'intérieur d'une fenêtre d'environ 24 heures, pièce D-25 (15m37).
96. En outre, l'enquête a permis de révéler qu'il semble qu'au moins un (1) investisseur qui utilise le groupe Discord aurait investi dans l'affaire proposée par l'intimée Phoenix.

¹ En date du 5 août 2020, 0.1 Ethereum Classique (ETC) équivalait à environ 9.40 SCAD, selon le site web COINMILL, en ligne : https://coinmill.com/CAD_ETC.html#ETC=0.1 [consulté le 5 août 2020].

2020-019-001

PAGE : 15

97. Le tableau suivant est un sommaire des investissements effectués par cet investisseur, tel qu'ils ont été déclarés par ceux-ci :

Pseudonyme/Nom	C-Units	Montant	Durée du plan	Date de la déclaration de l'investisseur
AtaruMorobisho	1	ND	2 ans	2020-07-23
AtaruMorobisho	13	N/D	1 an	2020-07-23

le tout tel qu'il appert de messages d'investisseurs potentiels apparaissant sur Discord par lesquels ils déclarent avoir investi, *en liasse*, pièce D-27.

5. Publication sur le forum Beer Money

98. Le 30 avril 2020, une personne, sous le couvert du pseudonyme « op.farm », effectue une publication sur le forum BeerMoney, intitulée « OP.farm – Mine the most profitable coin », tel qu'il appert de copies de la page du forum BeerMoney sur laquelle apparaît notamment la publication de op.farm, pièce D-28.
99. Une présomption de fait peut être tirée à l'effet que cette personne est l'intimée Phoenix, étant donné que le pseudonyme utilisé est le même que le nom de domaine du site web de l'intimée Phoenix.
100. Par le biais de cette publication sur le forum BeerMoney, l'intimée Phoenix sollicite des investisseurs.
101. En fait, dans cette publication, pièce D-28, il semble que l'intimée Phoenix se présente notamment de la façon suivante :
- Elle serait une plateforme de minage en activité depuis 2020;
 - La ferme de minage qu'elle gère serait en développement depuis 7 ans;
 - Elle permettrait de miner les cryptomonnaies les plus rentables, ou les cryptomonnaies choisies par l'investisseur;
 - Elle permettrait de miner des cryptomonnaies avant que celles-ci ne soient disponibles sur des bourses, et ainsi de pouvoir profiter d'opportunités avant tout le monde.
102. Toujours par le biais de cette publication, pièce D-28, l'intimée Phoenix présente les C-Units, et ce, notamment par le biais des représentations suivantes :

15

2020-019-001

PAGE : 16

« Operation Phoenix has a very special offer compared to other cloud mining, customers are sold CUnits and not single hashrates like other competitors do.

What do these C-Units consist of?

By buying a C-Units you are entitled, for a period of time ranging from 1 year to 4 years, to a computing power on different algorithms on which the customer can choose to mine alternative coins daily. One of the main differences compared to others is exactly this, altcoins mining. Once purchased a C-Units you can choose daily to mine the most profitable coin at that time among the different coins available (new coins are added often), you can select the pool in which to mine and the wallet in which to receive them. Each C-Units is updated over time, all maintenance costs are included, its software is constantly improved in order to get more profit by increasing hashrate, supported crypto and eventually support new algorithms.

For example with a C-Units you can undermine coins like ETH, ETC, Beam, BitCash, Nimiq, Ravencoin, Metaverse and Bitcoin Gold.

Soon they will add : Expanse, Grin , Monacoin , Luxcoin , Zcoin and other coins. Coins hardly supported by other mining companies but that can be interesting in differentiating your investment. »

103. Également, l'intimée Phoenix, dans cette publication, invite les investisseurs à payer par Paypal, transfert bancaire, ou en cryptomonnaies, pièce D-28.
104. En outre, l'enquête a permis de révéler qu'il semble qu'au moins treize (13) investisseurs qui utilisent le forum BeerMoney auraient investi dans l'affaire proposée par l'intimée Phoenix.
105. Le tableau suivant est un sommaire des investissements effectués par ces investisseurs, tel qu'ils ont été déclarés par ceux-ci :

Pseudonyme/ Nom	C-Units	Montant	Durée du plan	Date de l'investissement	Date de la déclaration de l'investisseur
Elenas	6	N/D	Plus de 29 ans	2020-04-27	2020-05-02
Elenas	6	N/D	2 ans	2020-04-18	2020-05-02

16

2020-019-001

PAGE : 17

chintuu5550	30,7	N/D	N/D	N/D	2020-08-08
nerocres	2	24,00 \$	1 mois	2020-05-05	2020-05-17
nerocres	10	120,00 \$	1 mois	N/D	2020-05-17
dan1805 / Daniel Eichert	2,2	N/D	N/D	2020-05-12	2020-05-18
gncoins / Genesis Soriano	1	12,00 \$	1 mois	2020-05-17	2020-05-23
coinprincess	N/D	12,00 \$	1 mois	N/D	2020-06-07
midnightoka	1	N/D	1 mois	2020-06-08	2020-06-08
BrenChua	N/D	N/D	N/D	N/D	2020-06-12
Erra74	N/D	12,00 \$	1 mois	N/D	2020-06-15
Erra74	N/D	144,00 \$	1 an	N/D	2020-06-15

17

2020-019-001

PAGE : 18

vrapto	N/D	N/D	N/D	N/D	2020-06-19
krolwax	N/D	N/D	N/D	2020-06-06	2020-06-24
przflow	N/D	N/D	N/D	N/D	2020-06-24
maumau33333 31 / RENNE RAY MAURILLO	1	N/D	N/D	N/D	2020-05-18

le tout tel qu'il appert de messages d'investisseurs potentiels apparaissant sur le forum Beer Money par lesquels ils déclarent avoir investi, *en l'absence*, pièce D-29.

6. Publication de l'intimée Phoenix sur le forum BitCoin Talk

106. Le 22 mars 2020, l'utilisateur op.farm effectue une publication sur le forum BitCoin Talk, intitulée « OP.FARM Cloud Mining Strategy », tel qu'il appert d'une capture d'écran de la page sur laquelle apparaît la publication de op.farm sur le forum BitCoin Talk, pièce D-30.
107. Par le biais de cette publication sur le forum BitCoin Talk, l'intimée Phoenix, sous le couvert du pseudonyme « op.farm », sollicite des investisseurs.
108. En fait, dans cette publication, pièce D-30, l'intimée Phoenix se présente, et présente l'affaire qu'elle propose, notamment en faisant les représentations suivantes :
- Elle permettrait de miner les cryptomonnaies les plus rentables, ou les cryptomonnaies choisies par l'investisseur;
 - La ferme de minage qu'elle gère serait en développement depuis (7) ans;
 - L'affaire proposée permettrait de miner de nouvelles cryptomonnaies et ainsi de profiter d'opportunités avant tout le monde;
 - L'affaire proposée consisterait en la vente de C-Units;

18

2020-019-001

PAGE : 19

- L'intimée Phoenix s'occuperait de mettre à jour les cryptomonnaies, les algorithmes et les logiciels en lien avec les C-Units;
- Trois forfaits (ou « plans ») de durées respectives d'un (1), deux (2) et quatre (4) ans seraient offerts.
- Elle permettrait de miner des cryptomonnaies avant que celles-ci ne soient disponibles sur des bourses, et ainsi de pouvoir profiter d'opportunités avant tout le monde.

7. Page Twitter de l'intimée Phoenix

109. En avril 2020, l'intimée Phoenix a créé un compte Twitter intitulé « op.farm », tel qu'il appert d'une vidéo montrant la page Twitter de l'intimée Phoenix, effectuée en date du 28 juillet 2020, pièce D-31.
110. En date du 28 juillet 2020, vingt-huit (28) personnes étaient abonnées à ce compte Twitter, pièce D-31.
111. Entre le 10 avril 2020 et le 3 mai 2020, l'intimée Phoenix a publié plusieurs billets sur ce compte. Dans ceux-ci, l'intimée Phoenix fait notamment la promotion de son site web, et invite les membres du public à aller consulter ses publications sur le forum BitCoin Talk, pièce D-31.

8. Compte Instagram de l'intimée Phoenix

112. L'intimée Phoenix a aussi un compte Instagram, lequel est intitulée « Operation Phoenix farm », tel qu'il appert d'une vidéo montrant le compte Instagram de l'intimée Phoenix, effectuée en date du 28 juillet 2020, pièce D-32.
113. En date du 28 juillet 2020, quarante-quatre (44) personnes y étaient abonnées, pièce D-32.
114. Plusieurs photos ont été publiées par l'intimée Phoenix sur son compte Instagram. Sur ces photos, on peut notamment y voir Jonathan F. et de l'équipement servant au minage de cryptomonnaies, pièce D-32.

9. Publication de l'intimée Phoenix sur YouTube

115. Très récemment, soit le 20 août 2020, l'intimée Phoenix a publié une vidéo sur YouTube intitulée « OP FARM Short Trip 20.08.2020 », tel qu'il appert d'une capture d'écran de la page sur laquelle apparaît la vidéo de l'intimée Phoenix, pièce D-33.
116. Dans cette vidéo, Jonathan F. donne une visite guidée des installations de l'intimée Phoenix, tel qu'il appert de la vidéo de l'intimée Phoenix, publiée le 20 août 2020, pièce D-34.

19

2020-019-001

PAGE : 20

117. Cette vidéo a d'ailleurs été partagée le 21 août 2020 par le biais d'une publication sur le groupe Telegram de l'intimée Phoenix. Dans cette même publication, il est notamment précisé « *We will work on more detail soon. Stay Tune!* », tel qu'il appert de captures d'écran d'une publication faite sur Telegram par l'intimée Phoenix concernant sa vidéo YouTube, effectuées en date du 21 août 2020, en liasse, pièce D-35.

10. Autres plateformes qui traitent des activités de l'intimée Phoenix

118. En plus des plateformes précitées, par lesquelles l'intimée Phoenix sollicite des investisseurs, l'enquête démontre que l'affaire proposée par l'intimée Phoenix est également discutée par des tiers, sur d'autres plateformes.
119. Premièrement, sur YouTube, une personne utilisant le pseudonyme « CryptoTwist » (ci-après « **CryptoTwist** »), a partagé une vidéo dans laquelle elle donne son appréciation des services offerts par l'intimée Phoenix, tel qu'il appert d'une vidéo publiée sur YouTube par CryptoTwist, en date du 28 juillet 2020, pièce D-36.
120. Dans cette vidéo, CryptoTwist indique s'être déjà procuré six (6) C-Units, à un coût unitaire de 12\$US, pièce D-36 (00m23).
121. De plus, il est possible de constater que durant la vidéo, CryptoTwist s'est procuré cinq (5) C-Units supplémentaires, chacun selon le forfait d'un (1) mois à 12\$US offert par l'intimée Phoenix, pièce D-36 (04m25).
122. Il est également possible de constater que CryptoTwist choisit de payer pour les C-Units qu'il se procure en Bitcoins, pièce D-36 (04m44).
123. Deuxièmement, le 19 mai 2020, sur le site web Coindoo, à l'adresse <https://coindoo.com/operation-phoenix-a-crypto-mining-service-designed-for-profitability/>, une personne utilisant le pseudonyme « Anca F. » (ci-après « **Anca F.** ») a publié un article sur l'intimée Phoenix, tel qu'il appert d'une copie de l'article publié le 19 mai 2020 par Anca F. sur le site web Coindoo, pièce D-37.
124. Cet article résume les paramètres de l'affaire proposée par l'intimée Phoenix, pièce D-37.
125. Également, l'article indique qu'il est possible d'acheter des C-Units avec des cryptomonnaies, ou de l'argent par l'entremise de PayPal ou de virements bancaires, pièce D-37.
126. Troisièmement, sur le site web FoxyRating, à l'adresse <https://foxyrating.com/en/review-37161-operation-phoenix-mining>, les mêmes explications que sur le forum BeerMoney, lesquelles sont précitées, apparaissent, tel qu'il appert d'une copie de la page du site web FoxyRating portant sur l'intimée Phoenix, effectuée en date du 28 juillet 2020, pièce D-38.

20

2020-019-001

PAGE : 21

127. En outre, l'enquête a permis de révéler qu'il semble qu'au moins cinq (5) investisseurs qui utilisent une ou plusieurs de ces autres plateformes auraient investis de l'affaire proposée par l'intimée Phoenix.

128. Le tableau suivant est un sommaire des investissements effectués par ces investisseurs, tel qu'ils ont été déclarés par ceux-ci :

Pseudonyme/Nom	C-Units	Montant	Mode de paiement	Durée du plan	Date de l'investissement	Date de la déclaration de l'investisseur
Prosam89	1	140,00 \$	N/D	1 an	N/D	2020-05-25
CryptoTwist	5	60,00 \$	BTCPay	1 mois	2020-05-17	2020-07-28
CryptoTwist	1	12,00 \$	N/D	1 mois	2020-05-16	2020-07-28
Businesslab	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	vers avril 2020
Corvette	N/D	630,00 \$	N/D	N/D	N/D	Vers avril et mai 2020
Lisboakid	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

le tout tel qu'il appert de messages d'investisseurs potentiels apparaissant sur d'autres plateformes par lesquels ils déclarent avoir investi, *en liasse*, pièce D-39.

2020-019-001

PAGE : 22

B) L'opération d'infiltration

129. Entre le 28 juillet 2020 et 10 août 2020, un enquêteur de l'Autorité (ci-après l'« Enquêteur »), sous une identité fictive, effectue diverses démarches dans le cadre d'une opération d'infiltration.

i. Démarches effectuées à partir du site web de l'intimée Phoenix

130. Le 31 juillet 2020, l'Enquêteur crée un compte d'utilisateur sur le site [op.farm](#), tel qu'il appert d'une copie de la page « *sign up and start mining* » du site web de l'intimée Phoenix, pièce D-40.

131. Suivant cette démarche, l'Enquêteur reçoit un message de confirmation, lequel indique notamment : « *to start earning cryptocurrencies, you need to buy C-Units* », tel qu'il appert d'une copie du message de bienvenue reçue par l'Enquêteur sur le site web de l'intimée Phoenix, pièce D-41.

132. Puis, l'Enquêteur a aussitôt accès au tableau de bord du compte qu'il a créé auprès de l'intimée Phoenix, tel qu'il appert d'une copie du tableau de bord du compte de l'Enquêteur sur le site web de l'intimée Phoenix, pièce D-42.

133. Sur cette page, pièce D-42, il est notamment possible :

- d'effectuer du minage infonuagique²;
- d'acheter des « C-UNIT »; et
- de renouveler des « C-UNITS ».

ii. Courriels échangés avec l'adresse contact@op.farm

134. Le 31 juillet 2020, l'Enquêteur envoie un courriel à l'adresse courriel contact@op.farm. Une réponse automatique à ce courriel est reçue immédiatement par l'Enquêteur et indique que les demandes de support doivent être faites par l'entremise des plateformes Telegram ou Discord, tel qu'il appert d'une copie de l'échange de courriels entre l'Enquêteur et l'adresse contact@op.farm, en date du 31 juillet 2020, pièce D-43.

iii. Messages privés échangés avec Tyorvn par le biais de la plateforme Discord

135. Le 6 août 2020, l'Enquêteur envoie un message privé, par le biais de la plateforme Discord, à Tyorvn.

² OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le grand dictionnaire terminologique*, traduction de « *cloud mining* », 2020, en ligne : http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?id_Fiche=26545161

2020-019-001

PAGE : 23

136. S'ensuit alors un échange de messages entre l'Enquêteur et Tyorvn, qui s'échelonne du 6 au 7 août 2020. Lors de cet échange, Tyorvn fait la promotion auprès de l'Enquêteur de l'idée d'investir dans l'intimée Phoenix, notamment en indiquant que :

- « *We have automatic strategy base on the coin value* »;
- « *Its not 100% perfect value but we can consider 99% as market value* »;
- « *U may view all customers result in normal and pro account* »;
- « *What i can say No doubt to have CU (computer unit) from OP* »;
- « *U may join our discord and explore all* »;

tel qu'il appert d'une copie des échanges de messages entre l'Enquêteur et Tyorvn, s'échelonnant du 6 au 7 août 2020, *en liasse*, pièce D-44.

137. Le 7 août 2020, à une question de l'Enquêteur qui visait à savoir pourquoi il n'est pas possible d'acheter de « C-Units » en ce moment, Tyorvn a répondu « *sold out.. very high demand* », pièce D-44.

138. Enfin, Tyorvn précise être membre de l'équipe de développement de l'intimée Phoenix, pièce D-44.

iv. Messages échangés sur la plateforme Telegram entre l'Enquêteur et Jonathan F.

139. Le 5 août 2020, l'Enquêteur envoie un message privé à Jonathan F., par le biais de la plateforme Telegram, à l'adresse @JonathanForte, tel qu'il appert d'une copie des échanges de messages entre l'Enquêteur et Jonathan F., s'échelonnant du 5 août 2020 au 8 août 2020, pièce D-45.

140. Dans ce message, l'Enquêteur questionne notamment Jonathan F. sur la stratégie automatique offerte par l'intimée Phoenix, pièce D-45.

141. Le 8 août 2020, Jonathan F. fournit les informations demandées, et répond notamment : « *in the mining strategy page you have an option to activate the "Automatic switch"* ». De plus, Jonathan F. ajoute « *first, you have to configure all wall addr* », pièce D-45.

C) Informations bancaires

142. En ce qui concerne les informations bancaires obtenues à ce jour dans le cadre de l'enquête, ils révèlent notamment que l'intimée Phoenix détient, ou a détenu, auprès de la Banque de Montréal, ayant une succursale située au 2828, boulevard Laurier, niveau 2, Québec (Québec), G1V 0B9, les comptes suivants :

- Le compte [REDACTED] 455 (ci-après le « **Compte 455** »);

23

2020-019-001

PAGE : 24

- Le compte ██████████-403 (ci-après le « **Compte 403** »); et
- Le compte ██████████-0692 (ci-après le « **Compte 692** »);

tel qu'il appert des documents reçus par l'Autorité à ce jour de la Banque de Montréal, *en liasse*, pièce **D-46**.

143. Le Compte 455 a été ouvert le 11 mars 2020.
144. L'analyse préliminaire des informations bancaires reçues pour le Compte 455 révèle l'existence d'entrées de fonds en provenance des processeurs de paiement Finconnect, Paypal et Interac, pièce **D-46**.
145. Rappelons que sur son site web, l'intimée Phoenix invite les investisseurs à se servir des processeurs de paiement BTCPay, Paypal et à payer par carte de crédit, pièce **D-12**.
146. De même, l'intimée Phoenix invite également les investisseurs à investir par Paypal, transferts bancaires ou en cryptomonnaies sur le forum Beer Money, tel qu'il appert de la pièce **D-28**.
147. Par ailleurs, l'intimée Phoenix invite aussi les investisseurs à investir spécifiquement en Bitcoins, par le biais du processeur de paiement BTCPay, tel qu'il appert des pièces **D-12** et **D-36** et de captures d'écrans du site web de l'intimée Phoenix qui montrent le processus de paiement, *en liasse*, pièce **D-47**.
148. D'ailleurs, il appert que cinq (5) investisseurs potentiels ont déclaré avoir payés par le biais de Paypal, tandis que trois (3) ont déclaré avoir en cryptomonnaies, pièces **D-24** et **D-39**.
149. Selon les informations préliminaires recueillies, Finconnect est un processeur de paiement utilisé par des plateformes d'échange de cryptoactifs, tel le Bitcoin.
150. Le tableau suivant est un sommaire des entrées de fonds au Compte 455 en fonction du processeur de paiement utilisé, et de la date de la première entrée de fonds :

<u>Processeur de paiement</u>	<u>Date de la première entrée de fonds</u>	<u>Date de la dernière entrée de fonds</u>	<u>Total des entrées de fonds</u>
Finconnect	6 mai 2020	28 juillet 2020	73 453,24 \$
PayPal	14 avril 2020	20 mai 2020	22 732,82 \$
Interac	31 mars 2020	27 juillet 2020	39 549,79 \$
Total			135 735,85 \$

24

2020-019-001

PAGE : 25

151. Tel que mentionné dans le tableau ci-dessus, la date du premier dépôt au Compte 455 provenant de Finconnect est le 6 mai 2020.
152. Or, à la même date, comme mentionné précédemment, l'intimée Phoenix, par l'entremise de Jonathan F., a créé un groupe Telegram intitulé « Operation Phoenix (Op.farm) », pièce D-2.
153. Cette même journée marque également le début des échanges entre des représentants de l'intimée Phoenix, et des membres du public sur cette plateforme.
154. En plus, la preuve révèle que trois (3) dépôts au Compte 455 en dollars états-unis, pour des montants respectifs en dollars canadiens de 136 719,70 \$, 52 078,00 \$ et 84 616,00 \$ ont été effectués les 11, 14 et 17 août 2020, pièce D-46.
155. Par ailleurs, l'analyse préliminaire des informations reçues pour le Compte 455 révèle également l'existence d'importantes sorties de fonds, pièce D-46.
156. Le 11 août 2020, une somme de 137 000\$ a été transférée du Compte 455 au Compte 403, pièce D-46.
157. Le 14 août 2020, une somme de 52 000,00\$ a été transférée du Compte 455 au Compte 403, pièce D-46.
158. Puis, le 18 août 2020, une somme de 84 500,00\$ a été transférée du Compte 455 au Compte 403, pièce D-46.
159. Depuis le 5 mai 2020, vingt-quatre (24) sorties de fonds totalisant 56 778,46 \$ ont été effectuées par voie de virements Interac.
160. Également, depuis cette même date, seize (16) sorties de fonds totalisant 89 821,43 \$ ont été effectuées pour acquitter des factures d'Hydro-Québec.
161. Le solde du Compte 455 est de 633,96\$, en date du 18 août 2020.
162. Selon la preuve obtenue à ce jour dans le cadre de l'enquête, le Compte 403, pour sa part, aurait servi à recevoir douze (12) virements totalisant 364 866,20\$ en provenance du Compte 455, pièce D-46.
163. De même, le Compte 403 aurait servi à transférer à vingt-quatre (24) reprises des sommes dans le Compte 455, pour un montant total de 91,873,77\$, pièce D-46.
164. Le solde du Compte 403 est de 273 000\$, en date du 18 août 2020.
165. En ce qui concerne le Compte 692, celui-ci aurait été ouvert le 20 mai 2020 et aurait été fermé le même jour. Selon la preuve obtenue à ce jour dans le cadre de l'enquête, rien n'indique que des sommes en provenance d'investisseurs auraient transité par ce compte.

25

2020-019-001

PAGE : 26

IV. LES ORDONNANCES RECHERCHÉES

166. À la lumière des faits révélés jusqu'à présent par l'enquête de l'Autorité, il appert que :

- L'intimée a procédé, et procède toujours au placement de valeurs mobilières, et ce, sans avoir déposé un prospectus auprès de l'Autorité; et
- l'intimée semble avoir exercé, et semble toujours exercer, l'activité de courtier en valeurs sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité.

167. En conséquence, l'Autorité soumet que les ordonnances d'interdiction et de blocages demandées en l'espèce s'imposent pour assurer la protection du public.

168. La présente demande est motivée notamment par les faits suivants :

- L'Autorité poursuit actuellement une enquête sur le placement par l'intimée, de valeurs mobilières assujetties à l'application de la LVM, sans avoir déposé de prospectus visé auprès de l'Autorité;
- L'Autorité poursuit également une enquête sur la pratique illégale, par l'intimée, de l'activité de courtier en valeurs mobilières;
- L'intimée Phoenix a sollicité, et sollicite toujours, des investisseurs, notamment par le biais de son site web, de sa page Facebook, du forum BeerMoney, du forum Bitcoin Talk, de Twitter, Instagram et de groupes sur Telegram et Discord;
- À ce stade, l'enquête semble révéler qu'au moins cinquante-huit (58) investisseurs pourraient être impliqués. Ceux-ci auraient investi en achetant des C-Units à au moins soixante-huit (68) reprises. De même plus de 363,90 C-Units pourraient avoir été achetés.;
- Les montants investis à ce jour par dix (10) de ces investisseurs pourraient atteindre un montant total de plus de 2 286,00 \$US. Toutefois, le volume des investissements effectués est largement inconnu à ce stade de l'enquête. Ainsi, des montants bien plus importants pourraient avoir été investis.
- Actuellement, l'enquête révèle que des sommes provenant d'investisseurs pourraient avoir été acheminées vers les comptes bancaires suivants :
 - le Compte 455; et
 - le Compte 403.

26

2020-019-001

PAGE : 27

- Il est par ailleurs possible que des sommes provenant d'investisseurs se trouvent en possession de l'intimée Phoenix dans d'autres comptes bancaires et/ou portefeuilles de cryptomonnaies, pièces D-12, D-36 et D-47.

169. Par ailleurs, et également pour assurer la protection du public, l'Autorité demande au Tribunal d'ordonner à l'intimée Phoenix le retrait de toute annonce, publicité ou autre publication de même nature publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par internet ou autrement, notamment sur Facebook, le forum BeerMoney et le forum BitCoin Talk;
170. En plus, l'Autorité demande au Tribunal d'ordonner à l'intimée Phoenix de fermer sa page Facebook, son compte Instagram, son compte Twitter intitulé « op.farm », le groupe Telegram intitulé « Operation Phoenix (op.farm) », le groupe Discord intitulé « Operation Phoenix (Op.farm) » et le site web op.farm.

V. MOTIFS JUSTIFIANT UNE AUDITION EX PARTE

171. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants, pour assurer l'intégrité des marchés financiers et dans l'intérêt public, que le Tribunal prononce les ordonnances énoncées aux conclusions de la présente Demande, et ce, sans audition préalable.
172. Dans les circonstances, vu le contexte d'urgence, et pour éviter qu'un préjudice irréparable ne soit causé, il est impérieux que le Tribunal rende sa décision sans une telle audition préalable, conformément à l'article 115.1 de la LESF.
173. Sans une décision immédiate du Tribunal, il est à craindre, entre autres, que l'intimée Phoenix puisse solliciter d'autres investisseurs et continuer ses activités apparemment illégales, et ce, alors que son administrateur unique, Jonathan F., est sous le coup d'une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs prononcée par le Tribunal.
174. Il y a eu, et il y a toujours sollicitation potentiellement importante d'investisseurs par l'entremise du site web de l'intimée Phoenix, et plusieurs plateformes virtuelles, dont Facebook, le forum BeerMoney, le forum Bitcoin Talk, Twitter, Instagram, Telegram et Discord.
175. L'enquête de l'Autorité n'en est qu'à ses débuts, semble déjà révéler un nombre important d'investisseurs, et pourrait potentiellement en révéler encore davantage.
176. Rappelons que les 11, 14 et 17 août derniers, trois dépôts en dollars états-uniens, pour des montants respectifs en dollars canadiens de 136 719,70 \$, 52 078,00 \$ et 84 616,00 \$ ont été effectués au Compte 455, pièce D-46.
177. Également, du 31 mars 2020 au 28 juillet 2020, 135 735,85 \$ en provenance des processeurs de paiements Finconnect, PayPal et Interac ont été déposés au Compte 455, pièce D-46.

27

2020-019-001

PAGE : 28

178. Surtout, le 29 juillet 2020, Tyorvn, un représentant de l'intimée Phoenix, aurait écrit que « *everything is sold out* », et qu'il y a « *so many customers* », pièce D-25 (00m53).
179. Le 7 août 2020, à une question de l'Enquêteur qui visait à savoir pourquoi il n'est pas possible d'acheter de « C-Units » en ce moment, Tyorvn a répondu « *sold out.. very high demand* », pièce D-44.
180. En date du 30 juillet 2020, certains des forfaits offerts par l'intimée Phoenix sur son site web étaient apparemment « épuisé[s] », car en rupture de stock, mais « bientôt disponible[s] », alors que d'autres étaient disponibles, pièce D-12.
181. En date des présentes, certains des forfaits offerts par l'intimée Phoenix sur son site web sont disponibles.
182. Compte tenu des faits précités, il existe également un risque que l'intégrité des marchés financiers et la confiance du public envers ceux-ci ne subissent un préjudice irréparable, le tout justifiant une intervention urgente du Tribunal.

VI. LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

EN CONSÉQUENCE, l'Autorité des marchés financiers demande au Tribunal administratif des marchés financiers de rendre les ordonnances suivantes :

INTERDIRE à Opération Phoenix inc. d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur toute valeur mobilière visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

ORDONNER à Opération Phoenix inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession, y compris de toute cryptomonnaie.

ORDONNER à Opération Phoenix inc. de ne pas retirer, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens des mains d'une personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle, dont notamment, mais non limitativement, auprès de la mise en cause Banque de Montréal, ayant une succursale située 2828, boulevard Laurier, niveau 2, Québec (Québec), G1V 0B9, dans les comptes portant les numéros [REDACTED]-455 et [REDACTED]-403;

ORDONNER à la mise en cause Banque de Montréal, ayant une succursale située au 2828, boulevard Laurier, niveau 2, Québec (Québec), G1V 0B9 de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Opération Phoenix inc., notamment, mais non limitativement, dans les comptes portant les numéros [REDACTED]-455 et [REDACTED]-403;

28

2020-019-001

PAGE : 29

ORDONNER à Opération Phoenix inc. de retirer, à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours de la décision à intervenir au présent dossier, toute annonce, publicité ou autre publication de même nature publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par internet ou autrement, notamment sur Facebook, le forum BeerMoney et le forum BitCoin Talk en lien avec les activités d'Opération Phoenix inc.;

ORDONNER à Opération Phoenix inc. de fermer, à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours de la décision à intervenir au présent dossier, sa page Facebook, son compte Instagram, son compte Twitter intitulé « op.farm », le groupe Telegram intitulé « Operation Phoenix (op.farm) », le groupe Discord intitulé « Operation Phoenix (Op.farm) » et le site web op.farm.

Montréal, le 27 août 2020

(s) Contentieux de l'Autorité des marchés financiers

Contentieux de l'Autorité des marchés financiers
(M^e François Lavigne-Massicotte)
Procureur de la partie demanderesse

Coordonnées :

Notifications : AMF_Contentieux@lautorite.qc.ca
M^e François Lavigne-Massicotte
Téléphone : 514-395-0337, poste 2663
Télécopieur : 514-864-3316
Adresse courriel : francois.lavigne-massicotte@lautorite.qc.ca

2020-019-001

PAGE : 30

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Siméon Bégin, exerçant au 800, Square Victoria, 22^e étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis enquêteur à l'Autorité des marchés financiers;
2. Je suis un enquêteur assigné au présent dossier d'enquête;
3. Tous les faits allégués à la présente « *Demande de l'Autorité des marchés financiers afin d'obtenir l'émission d'ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'ordonnances de blocage et de mesures propres à assurer le respect de la loi en vertu des articles 93 et 94 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ c. E-6.1 et des articles 249 et 265 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ c. V-1.1* » sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,
ce 27 août 2020


Siméon Bégin

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce 27 août 2020


Mireille Trudeau #204179
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

2020-019-001

PAGE : 31

N° dossier : 2020-019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

OPÉRATION PHOENIX INC.

Partie intimée

et

BANQUE DE MONTRÉAL

Mise en cause

Demande de l'Autorité des marchés financiers afin
d'obtenir l'émission d'ordonnances d'interdiction
d'opérations sur valeurs, d'ordonnances de blocage et de
mesures propres à assurer le respect de la loi en vertu
des articles 93 et 94 de la Loi sur l'encadrement du
secteur financier, RLRQ c. E-6.1 et des articles 249 et 265
de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ c. V-1.1
et Déclaration sous serment

Contentieux de l'Autorité des marchés financiers
Me François Lavigne-Massicotte
Autorité des marchés financiers
600, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514-395-0337, poste 2663
Télécopieur : 514-864-3316
Notifications : AMF_Contentieux@lautorite.qc.ca

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.